

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 06 07 22 Séance du Jeudi 7 Juillet 2022

TRANSFERT DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE PASSE AVEC INDDIGO A LA SPL TRI-0 TRANSACTIONNEL

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 12

Pouvoir : 0

Absent : 7

Date de la convocation

Le 29 Juin 2022

Date d'affichage

Le Jeudi 7 Juillet 2022 à 11 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Thierry REVEIL

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Roger COMBRES représenté par M. Christian CUVELLIER ; M. Benoit DESENLIS représenté par M. Jean-Pierre DOAT ; M. Patrick DUBOSC représenté par M. Guy MANTOVANI ; Mr Didier DUPRONT représenté par M. Serges CAUSERO

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mr Claude NEF, Jean FALCO, Jean-Claude BOURGUIGNON

Le Syndicat Mixte Trigone a contracté, pour le compte de la Spl tri-0, un marché d'assistance à maître d'ouvrage avec la société INDDIGO, dans le cadre du projet de construction d'un centre de tri mutualisé à Masseube.

Par ailleurs, la collectivité a engagé à ce jour des dépenses pour le compte de la Spl Tri-0, à hauteur de 75 071.50 € HT.

Compte tenu de la constitution effective de la société à ce jour, il y a lieu de procéder au transfert du marché 2021-016 passé avec INDDIGO et à solliciter le remboursement des dépenses réglées au titre du projet de construction du centre de tri mutualisé pour la somme de 75 071.50 € HT, auprès de la Spl tri-0.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert du marché 2021-016, passé avec la société INDDIGO, à la Spl Tri-0,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le remboursement des dépenses réglées au titre du projet de construction du centre de tri pour la somme de 75 071.50 € HT, auprès de la Spl tri-0

Le Président
Francis DUPOUEY